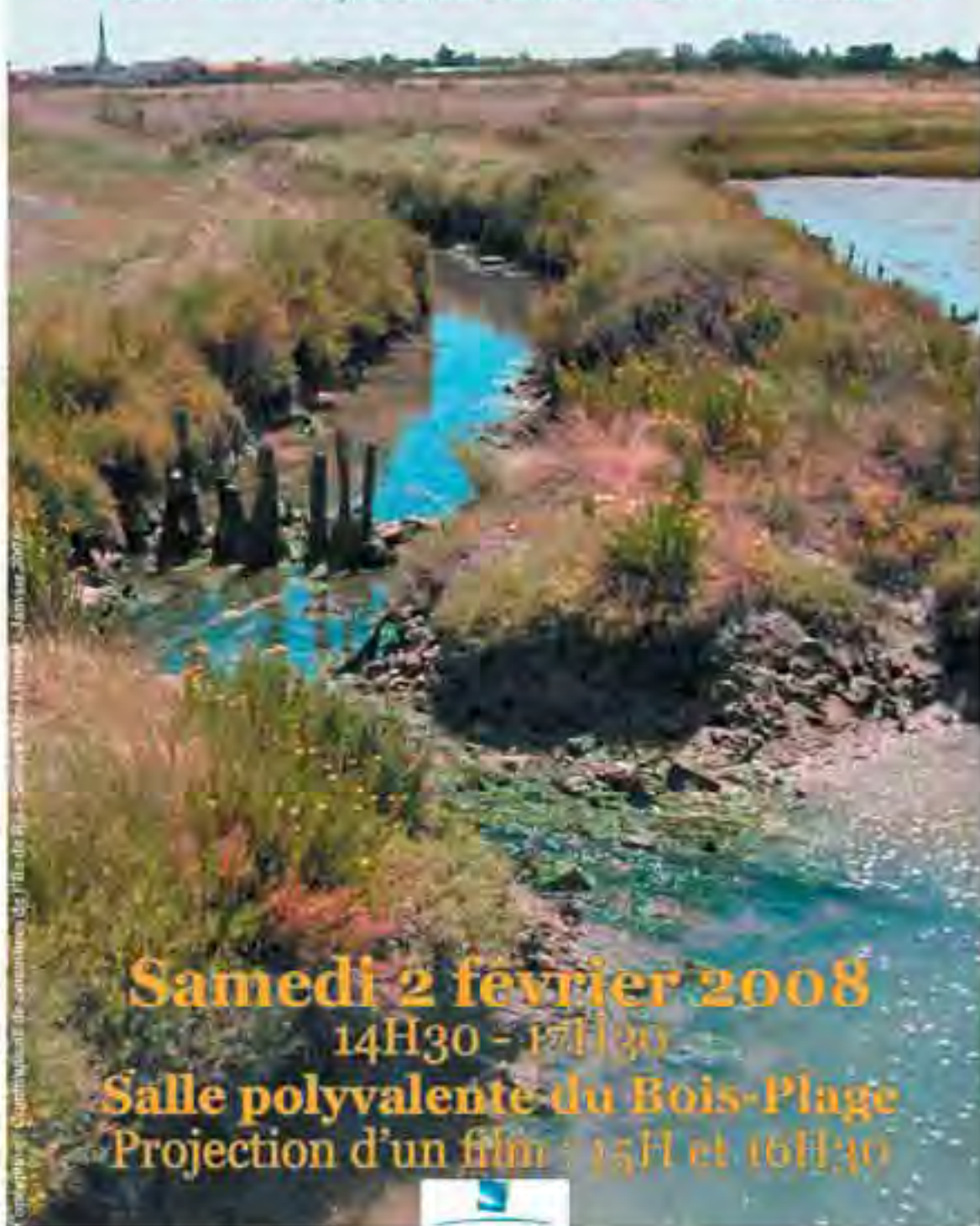


Journée mondiale des zones humides



« Notre santé dépend de celle des zones humides »



Concepteur : Cadrant/Agence de consultation G&J / Ile de Ré - Samedi 2 février 2008 - 14h30 - 17h30

Samedi 2 février 2008

14H30 - 17H30

Salle polyvalente du Bois-Plage

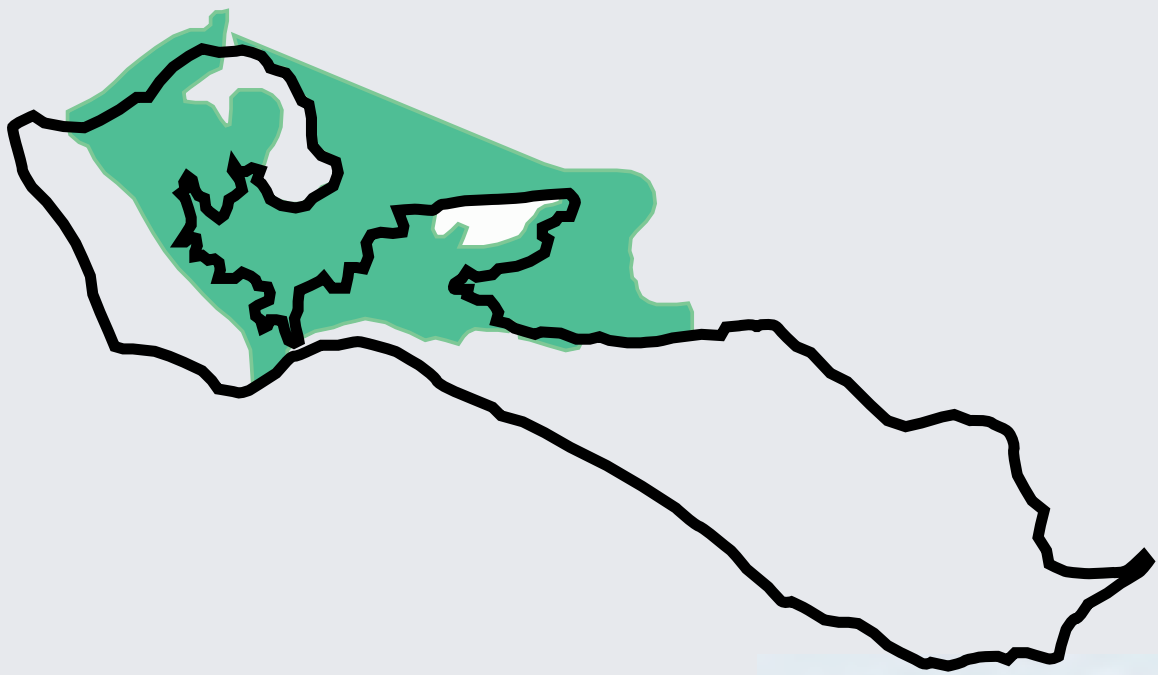
Projection d'un film : 15H et 16H30



**ECOMUSEE DU
MARAIS SALANT**



Le Fier d'Ars : 22ème site Ramsar français



Communiqué de presse

Documentation :

- plaquette
- programme
- quizz
- poster et
exposition

Synthèse des journées

Revue de presse



Ile de Ré

Jeudi 31 janvier et samedi 2 février 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les zones humides ont en commun la présence d'eau douce, saumâtre ou salée, tout ou partie de l'année. C'est en 1986 que la France a adhéré à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, dite « Convention de Ramsar », du nom de la ville d'Iran où elle a été signée en 1971.

Depuis le 2 février 2003, le Fier d'Ars fait partie des 23 sites remarquables en France inscrits sur la liste Ramsar.

Comme chaque année, le 2 février est consacré à la journée mondiale des zones humides afin de sensibiliser le grand public à des thématiques environnementales.

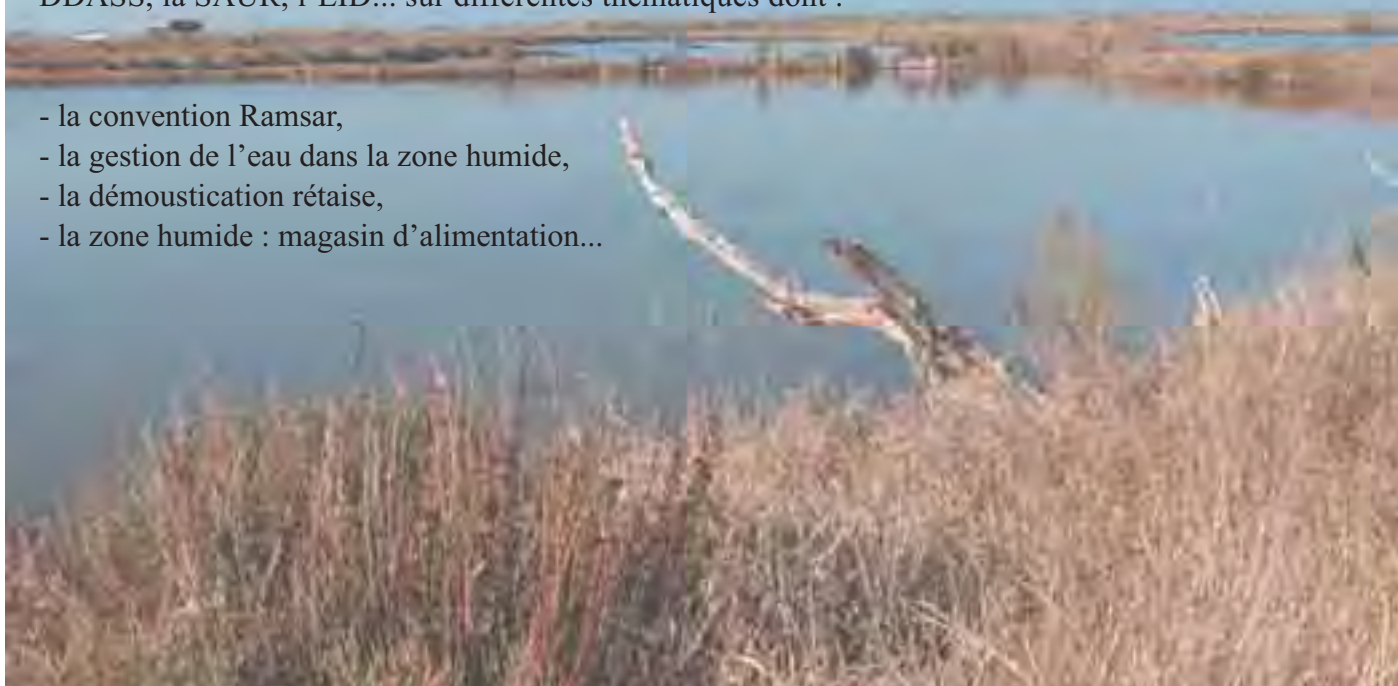
Cette année, le thème mondial retenu est le suivant :

« Notre santé dépend de celle des zones humides ».

La Communauté de communes de l'Ile de Ré et ses différents partenaires proposent d'organiser cette manifestation sur deux après-midi : une consacrée aux scolaires (jeudi 31 janvier 2008) et une autre consacrée au grand public (samedi 2 février 2008).

Vous pourrez donc découvrir la projection du film « les pesticides, non merci », d'une durée de 25 min, suivie d'un débat animé avec l'association Echo-Mer, ainsi que différentes expositions avec la participation de la LPO, de l'écomusée du marais salant, l'ADEPIR, les sauniers de l'Ile de Ré, la DDASS, la SAUR, l'EID... sur différentes thématiques dont :

- la convention Ramsar,
- la gestion de l'eau dans la zone humide,
- la démoustication rétaise,
- la zone humide : magasin d'alimentation...



Plaque

Cette année, une plaque générale spécifique au site Ramsar du Fier d'Ars a été réalisée. Elle n'est pas spécifique au thème de 2008. Ceci va permettre de pouvoir la distribuer tout au long de l'année et ainsi développer une sensibilisation plus durable dans le temps.

Afin d'annoncer le programme 2008, un supplément a été réalisé détaillant les dates, horaires et thèmes abordés.





Le Fier d'Ars

22^e site RAMSAR français

Les marais du Fier d'Ars sont inscrites, depuis le 2 février 2003, sur la liste des sites Ramsar, pour une superficie totale d'un peu plus de 4000 hectares.

Ce vaste ensemble littoral associe, d'une part, les grandes végétations et bancs de sable du Fier d'Ars et de la fosse de Loix qui sont délaissés à marée basse et d'autre part, un ensemble de marais endigués façonnés entre le XV^e et le XIX^e siècle.

Il forme une mosaïque très diversifiée de milieux : marais salants en activité ou non, marais doux, bassins d'aquaculture, prairies d'élevage extensif... témoin d'un passé constructif et d'un présent actif et respectueux du développement durable.

Ce site abrite un grand nombre d'espèces végétales et animales dont certaines d'entre elles, sont menacées. Plus de 50 000 oiseaux d'eau en hivernage y sont régulièrement recensés.

Il est capital de maintenir cette mosaïque vivante ainsi que cet équilibre fragile tellement favorable dans l'intérêt de tous.

Convention sur les zones humides



Coordonnées

Communauté de Communes de l'île de Ré
Rue du Père Ignace - 17410 SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Tél. 05 46 09 00 97

E-mail : ccc@cc-ileré.fr

Site : www.cc-ileré.fr

Pour en savoir plus :

www.ramsar.com



Imprimé sur du papier écologique
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Le Fier d'Ars

Un site d'importance
Internationale au titre
de la Convention Ramsar



Le Fier d'Ars...

Que sont les zones humides ?

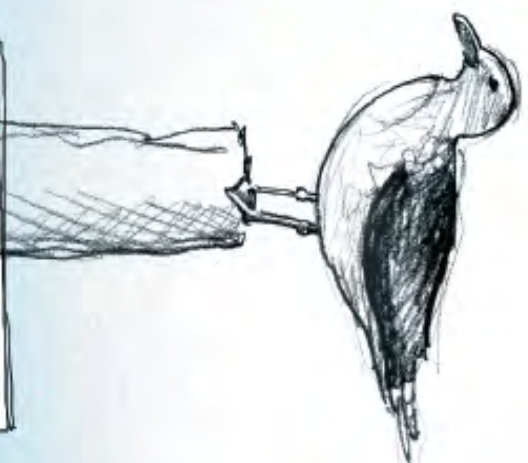


Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel exceptionnel notamment en raison des fonctions qu'elles remplissent.

On peut citer notamment :

- des fonctions sociales et culturelles : lieux de détente, de loisirs, de pêche,
- des fonctions hydrologiques : prévention des inondations, épuration des eaux,
- des fonctions biologiques : refuges d'espèces animale et végétales rares,
- des fonctions économiques : production alimentaire (sel, coquillages) ...

Elles sont parmi les milieux naturels les plus productifs du monde, elles fournissent l'eau et les aliments à un nombre incalculable d'espèces de plantes et d'animaux. Ce sont des milieux de vie remarquables de par leur biodiversité.



Désigner un tel milieu comme étant d'importance internationale ou titre de la convention de Ramsar ne constitue pas une contrainte réglementaire. Il s'agit avant tout d'un label pouvant permettre de valoriser un site, de maintenir outout que faire ce peut leur état initial et surtout, de mobiliser chacun des acteurs autour d'un projet commun d'utilisation rationnelle des ressources naturelles de ces espaces d'exception.



Convention RAMSAR, pour quoi faire ?

La convention sur les zones humides, signée à Ramsar, en Iran, en 1971, est un traité intergouvernemental qui sert à cadrer les actions à l'échelle nationale et internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Actuellement, elle regroupe 156 pays qui ont inscrit 1676 sites sur la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale. Ceci représente une superficie totale de 151 millions d'hectares.



Journée mondiale des zones humides



« Notre santé dépend de celle des zones humides »

La Communauté de communes de l'Île de Ré et ses différents partenaires vous invitent à la prochaine journée mondiale de la zone humide du Fier d'Ars.

Samedi 2 février 2008

de 14h30 à 17h30

Salle polyvalente du Bois-Plage-en-Ré

Projection du film « Pesticides, non merci » (25 min)

15h et 16h30

suivi d'un débat animé par l'association Echo-Mer

Expositions avec la participation de la LPO, de l'écomusée du marais salant, l'ADEPIR, les sauniers de l'Île de Ré, la DDASS, la SAUR, l'EID... sur différentes thématiques dont :

- la convention Ramsar,
- la gestion de l'eau dans la zone humide,
- la démoustication rétaise,
- la zone humide : magasin d'alimentation...



Conception : Communauté de communes de l'Île de Ré - Service Mer-Littoral - Janvier 2008

Quizz

Pour les enfants, un quizz a été réalisé afin qu'ils puissent avoir un support pédagogique sur lequel s'appuyer lors du retour en classe.

Ce quizz est sous la forme de questions courtes qui portent sur ce qu'ils ont vu lors de la manifestation et pour finir deux questions de réflexion sur le thème des zones humides.

Un quizz corrigé a également été rédigé pour les enseignants.



17° Selon toi, à quoi peuvent servir les zones humides ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

18° Que ferais-tu pour préserver ces zones humides ?



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Conception : Communauté de communes de l'Île de Ré - Service Mer-Littoral - Janvier 2008



Journée mondiale des zones humides



« Notre santé dépend de celle des zones humides »

Corrigés

Quiz

Jeu­di 31 jan­vier 2008

1° Si j'étais un oiseau et que je voulais manger un ver de vase qui fait un trou étroit à 15 cm de profondeur. Il faudrait que j'utilise un bec en forme de :

- a. poignard comme le héron, la cigogne ou l'aigrette
- b. chaussure-pied comme le colvert, le souchet ou le pilet
- c. longue paille comme la barge, le courlis ou les chevaliers
- d. petite paille comme le bécasseau, le gravelot ou le pluvier



2° Où la vie a-t-elle commencé, il y a 3,8 milliards d'années ?

Dans les océans

3° Comment est surnommée la Terre ?

- a. la planète verte
- b. la planète bleue
- c. la planète rouge



4° Il y a 2,5 fois plus d'habitants sur le littoral que sur le reste du territoire français.

- a. vrai
- b. faux

5° Les marées sont des mouvements de la mer principalement dus à :

- a. l'attraction de la lune sur l'eau
- b. l'attraction du soleil sur l'eau
- c. les deux



6° Comment appelle-t-on le territoire découvert par la mer à marée basse ?

- a. l'estran
- b. le lagon

7° Une falaise creusée par l'action des chocs répétés des vagues :

- a. se consolide peu à peu
- b. peut à la longue s'effondrer

8° Combien de bassins différents l'eau de mer traverse-t-elle jusqu'à sa transformation en sel ?

- a. 2 à 3
- b. 7 à 8
- c. 12 à 13

9° Un litre d'eau de mer contient en moyenne :

- a. 5 grammes de sel
- b. 17 grammes de sel
- c. 35 grammes de sel



10° Les eaux sales produites par les hommes sont :

- a. rejetées dans le caniveau
- b. collectées puis rejetées dans la nature
- c. collectées, nettoyées puis rejetées dans la nature



11° L'eau peut prendre 3 formes. Quelles sont-elles ? Citer un exemple pour chaque forme.

- Solide : glace
- Liquide : eau
- Gazeuse : vapeur



12° Les égouts de France représentent combien de kilomètres ?

- a. 5 000
- b. 50 000
- c. 180 000

13° La larve du moustique vit-elle :

- a. sur terre
- b. dans l'eau



14° En été, de combien de jours la larve du moustique a-t-elle besoin pour devenir moustique ?

- a. de 1 à 2 jours
- b. de 7 à 12 jours
- c. de 30 à 35 jours

15° Le terme Ramsar vient du :

- a. nom de celui qui a inventé ce label
- b. nom de la ville où a été signé le traité



16° Depuis quelle année le site du Fier d'Ars est-il reconnu comme un site RAMSAR ? Le 2 février 2003

Poster et exposition

Un poster a été réalisé : celui-ci détaille le rôle des zones humides, pourquoi il est nécessaire de les conserver et comment, par l'entretien des digues contre la submersion marine, les rétais protègent leur marais.

Une exposition, prêtée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, été également visible. « Derrière mon robinet coule une rivière » explique la nécessité de gérer les quantités d'eau consommée ainsi que leurs qualités.



Depuis le 2 février 2003, les marais du Fier d'Ars et de la Fosse de Loix, soit 4 452 hectares sont inscrits au titre de la convention Ramsar.



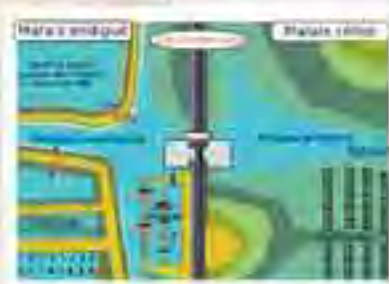
Désigner un tel milieu comme étant d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar ne constitue pas une contrainte réglementaire. Il s'agit avant tout d'un label pouvant permettre de valoriser un site, de maintenir autant que faire se peut leur état initial et surtout, de mobiliser chacun des acteurs autour d'un projet commun d'utilisation rationnelle des ressources naturelles de ces espaces d'exception.



Ce vaste ensemble littoral associe deux compartiments écologiques complémentaires sur le plan fonctionnel :

- les marais côtiers qui représentent des grandes vastières et bancs de sables découverts à marée basse ;
- les marais endigués très diversifiés : marais salins, marais doux, bassins exploités en coquilliculture ou en aquaculture, prairies d'élevage extensif...

Utilisation rationnelle et développement durable sont les deux axes forts sur lesquels est articulée la gestion des marais de l'Île de Ré.



La zone humide du Fier d'Ars

Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel exceptionnel, notamment en raison des fonctions qu'elles remplissent. On peut citer notamment des fonctions sociales et culturelles, hydrologiques, biologiques, économiques. Elles sont parmi les milieux naturels les plus productifs du monde, elles fournissent l'eau et les aliments à un nombre incalculable d'espèces de plantes et d'animaux. Ce sont des milieux de vie remarquables de par leur biodiversité.

Les digues au service des marais

Une éventuelle submersion marine pourrait venir contraindre l'équilibre fragile entretenu depuis des centaines d'années par l'homme et ainsi mettre en péril les diverses activités.

C'est pourquoi, le Fier d'Ars et la Fosse de Loix sont entièrement bordés de digues levées construites pour la plupart entre le XV^e et le XIX^e siècle.

Après plusieurs décennies de non entretien de ces digues, une prise de conscience est apparue. Le Plan de prévention des risques naturels (PPR), signé en 2002 entre l'Etat et la Communauté de communes de l'Île de Ré, préconisait un renforcement de ces levées à 4 mètres de large en tête et à 4 mètres NGF de haut.

Aujourd'hui, bon nombre de ces digues levées sont, ou vont être d'ici peu, élargies et renforcées conformément aux préconisations du PPR.

Exemples : digues levées des Portes-au-Ré pour la plupart aux normes, digues levées de la réserve naturelle Lillieu des Niges : travaux en prévision...



Digue traditionnelle, renforcement préconisé.

- ancien renforcement
- digue traditionnelle
- digue renforcée

Si le marais du Fier d'Ars ne constitue pas, il est possible de réviser le pied de digue en positionnant des linéaires de palplanches (grâce aux enclousures) en vue de garantir l'absence d'écoulements de grande recrudescence par les brèches.

Les marais au service des digues :

Si les digues permettent de protéger les marais de l'action de la mer, ces derniers jouent également un rôle essentiel en cas de submersion marine.

En effet, à l'intérieur des marais, le rôle des digues s'atténue ou est remplacé par des fosses, moines, hautes constituant de véritables vastières. Ces casiers ralentissent la pénétration de l'eau à l'intérieur des terres en cas de rupture de la digue principale.

Avec une digue traditionnelle :



En cas de rupture de digue :



Si aujourd'hui le site du Fier d'Ars et de la Fosse de Loix est reconnu comme étant le 22^e site français d'importance internationale au titre de la convention Ramsar, c'est grâce aux différents acteurs de ce territoire qui se battent pour garder vivant ce milieu et en faire un modèle de développement durable.



Derrière mon robinet coule une rivière...

*l'ouvre le robinet et l'eau se met à couler.
Je pourrais le laisser ouvert
des heures, des jours, des semaines,
l'eau sembler toujours là, qui coulerait sans fin...
C'est si simple...*

*Mais plusieurs fois par an, une facture arrive.
Elle me rappelle que l'eau ne tombe pas
-toujours- du ciel...*



*Quand le robinet,
c'est tellement banal...*

*"Quand le puits est à sec
on sait ce qu'on veut l'eau!"
Proverbe français*

Bonne nuit, bonne nuit à l'eau.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a financé ce spot publicitaire. Pour en savoir plus, contactez-nous au 02 47 82 30 30.



Ile de Ré

Jeudi 31 janvier et samedi 2 février 2008

JOURNEES MONDIALES DES ZONES HUMIDES 2008

« Notre santé dépend de celle des zones humides »

D'un point de vue global, les élèves et enseignants furent très satisfaits de cette manifestation. Les thèmes étaient variés et les interventions très pédagogiques. En effet, le film projeté pour les scolaires n'était pas le même que pour le grand public. « Spirale dans l'océan » est un film réalisé par un rétais sur le territoire de l'Ile de Ré. A travers la vie d'un bigorneau, il explique que l'équilibre spécifique que la nature a mis des milliards d'années à mettre en place, est perturbé par le développement des sociétés humaines.

Toutefois, le nombre de stands était trop important par rapport à la durée de la manifestation (une après-midi). Les enfants n'avaient pas le temps de voir chaque stand en détail et cela représentait trop d'information à retenir en une fois. Dorénavant, il conviendra de réduire le nombre d'intervention ou de les développer sur plusieurs manifestations tout au long de l'année. Ceci peut se concrétiser en collaboration avec la LPO.

Il peut également être possible de programmer les journées scolaires sur toute la journée (deux demi-journées) ce qui permettra d'avoir plus d'élèves tout en évitant de surcharger les stands.

Concernant la journée consacrée au grand public, le nombre de visiteurs était faible (une petite cinquantaine). Ceci peut être dû au fait que la campagne de distribution des affiches et plaquettes a été faite trop tardivement et quelque peu dans la précipitation donc l'information était mal répartie. Il conviendrait pour la suite de mieux anticiper cette distribution afin de toucher un public plus important.

De plus, pour la journée du grand public, il vaudrait peut-être mieux se tourner vers des visites ou des sorties terrains plus attractives que des expositions. Il serait possible d'organiser des visites de la réserve naturelle, de stations d'épuration, de lieux en rapport avec le thème proposé.

Revue de presse

A cette occasion, trois articles ont été rédigés dans les journaux locaux :

- Phare de Ré du 30 janvier 2008 : « *Le Fier d'Ars à l'honneur* »
- Sud-Ouest du samedi 2 février 2008 : « *Ile de Ré : c'est la journée des zones humides* »
- Phare de Ré du 6 février 2008 : « *Protéger les marais et le Fier* »

Des interventions ont également été entendues sur la radio locale Soleil de Ré.



Phare de Ré - 30 janvier 2008

Marais Classés site Ramsar en février 2003, les marais du fier d'Ars sont fêtés chaque année à l'occasion "des journées des zones humides".

Le fier d'Ars à l'honneur

Les marais du Fier d'Ars sont inscrits, depuis le 2 février 2003, sur la liste des sites Ramsar, d'importance internationale, pour une superficie totale d'un peu plus de 4000 hectares.

Désigner un tel milieu au titre de la convention Ramsar ne constitue pas une contrainte réglementaire. Il s'agit avant tout d'un label pouvant permettre de valoriser un site, de maintenir, autant que faire ce peut, leur état initial et, surtout, de mobiliser des acteurs autour d'un projet commun d'utilisation rationnelle des ressources naturelles de ces espaces d'exception.

Le fier d'Ars : une mosaïque vivante

Le vaste ensemble littoral, associé, d'une part, les grandes vasières et bancs de sable du fier d'Ars et de la fosse de Loix qui sont découverts à chaque marée basse et d'autre part, un ensemble de marais endigués façonnés entre le XV^e et le XIX^e siècle. Il forme une mosaïque très diversifiée de milieux ; marais salants en activité ou non, marais doux, bassins d'aquaculture, prairies d'élevage extensif.

Ce site abrite un grand nombre d'espèces végétales et animales, dont

certaines d'entre elles sont menacées. Plus de 30000 oiseaux d'eau en hivernage y sont régulièrement recensés.

Dans le cadre des journées des zones humides, la communauté de communes de l'île de Ré et ses nombreux partenaires organisent la journée des zones humides samedi 2 février de 14h30 à 17h30, avec la projection d'un film à 15h et à 16h30, à la salle polyvalente du Bois-Plage. ■



Le fier d'Ars : un paradis pour les oiseaux.

Activités La Phare de Ré

La convention Ramsar, pour quoi faire ?

La convention sur les zones humides, signée à Ramsar, en Iran, en 1971, est un traité intergouvernemental qui sert à cadrer les actions à l'échelle nationale et internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Actuellement, elle regroupe 156 pays qui ont inscrit 1676 sites sur la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale. Ceci représente une superficie totale de 151 millions d'hectares.

Sud-Ouest - 2 février 2008

ÎLE DE RÉ. C'est la journée des zones humides

Les pieds dans l'eau



Les marais rétais, indispensables aux oiseaux

PHOTO JEAN-JACQUES SAUBI

■ Pour une de ses dernières actions en tant que vice-président de la Communauté de communes chargée de la défense des côtes, Jacques Labonde attache beaucoup d'importance à célébrer cette année les Journées des zones humides. Comme c'est le 2 février que les marais du Fier d'Ars ont été répertoriés dans la liste des sites Ramsar, c'est ce samedi que se déroule la Journée des zones humides sur l'île de Ré.

En cette occasion, les visiteurs sont appelés à visiter les sites concernés en compagnie de la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) de Lilleau des Niges. De plus, à 15 heures puis à 16 h 30, un film sera projeté à la salle poly-

valente du Bois-Plage.

Le site comprend plus de 4 000 hectares et peut recevoir en plein hiver jusqu'à 30 000 oiseaux d'eau. Il n'est pas inutile de rappeler, alors que l'on oppose souvent activités humaines et protection de la nature, que les marais entièrement artificiels ont été façonnés entre le XV^e et XIX^e siècle.

La convention Ramsar regroupe plus de 156 pays ayant décidé d'appliquer les mêmes règles de protection et d'utilisation des zones dites humides dont on sait qu'elles sont les zones de reproductions majeures de la faune, en particulier des oiseaux. Pas moins de 151 millions d'hectares sont à ce jour concernés.

Phare de Ré - 6 février 2008

Environnement

Protéger les marais et le Fier



Florence Le Guillou (LPO) lors d'une intervention.

Photo A.P.

Samedi 2 février l'île de Ré fêtait la deuxième journée mondiale des zones humides au Bois-Plage. En effet, grâce au Fier d'Ars, Ré a le privilège de détenir l'un des 22 sites français classés Ramsar (convention signée à Ramsar en Iran instituant le principe de protection des zones humides).

Plusieurs associations animaient ces journées, jeudi pour les scolaires, samedi pour le public, avec pour objectif la protection des marais de l'île.

Jacques Labonde, maire des Portes-en-Ré, véritable cheville ouvrière de ces journées, était présent et répondait aux questions des nombreux visiteurs. Cette présentation était organisée par la communauté des communes et son service mer et littoral. ■ Alain Pavan

Les associations présentes

L'EID Atlantique (Entente interdépartementale pour la démoustication) : c'est un établissement public administratif chargé par les conseils généraux adhérents d'assurer la lutte contre les moustiques. Un effectif de 58 agents permanents pour les cinq départements Loire-Atlantique, Vendée, Morbihan, Gironde et Charente-Maritime applique les traitements larvicides avec un produit biologique qui ne détruit que la larve du moustique.
www.eidatlantique.eu

La LPO (Ligue de protection des oiseaux) : présente dans l'île pour la gestion de la réserve naturelle de Lilleau des Niges. La LPO est une association reconnue d'utilité publique, riche de plus de 40 000 membres. Florence Le Guillou, responsable de la Maison

du Fier mettait en valeur le travail de la LPO.
www.lpo.fr

L'association Echo Mer présentait un film de 25 minutes *Pesticides non merci* réalisé par l'association de défense de l'agriculture biologique, et la ville de Grenoble, impliquée dans la lutte contre les pesticides.
www.echo-mer.com

Les Sauniers de l'île de Ré, l'Adépir, la DDASS, la Saur, et l'Ecomusée du marais salant étaient partie prenante de cette journée mondiale qui a permis aux visiteurs de réaliser l'importance de la protection des marais car notre santé dépend de celle des zones humides.



Ile de Ré
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Communauté de communes de l'Ile de Ré

3 rue du Père Ignace - BP 101
17410 Saint-Martin-de-Ré

Tel : 05.46.09.00.97

Fax : 05.46.09.01.86

e-mail : cdc@cc-iledere.fr